

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-odile-gagnon-grenier-cssps-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/e9ed44a64d0efbf35813302e)
<https://www.cadre21.org/membres/e9ed44a64d0efbf35813302e>

Date d'obtention : 2025-09-29 18:41:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de suivre les étapes qui sont fournies dans la trousse. Je retiens qu'il est important que confisquer le téléphone si nous avons un doute que le jeune possède de la pornographie juvénile dans son téléphone. Je retiens qu'il est important de contacter la police après avoir questionné le jeune impulsif avec la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai bien outillée pour accompagner adéquatement mes élèves en cas de situation sexto.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à ne jamais voir les photos. Je dois aussi m'assurer si c'est un acte impulsif ou malveillant car les interventions à mettre en place ne seront pas les mêmes.